



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 02/03/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du COD pour la réalisation des projets et actions planifiés dans le PLPDMA

Délibération n° 26 02 05

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Mme Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Madame Martine Brun

Madame Marie-Thérèse Barrios Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22 11 08 en date du 8 novembre 2022, autorisant la Communauté de Communes du Pays des Paillons à signer le Contrat d'Objectifs Déchets (COD) « *Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire* » avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu la délibération n°25 09 12 en date du 16 septembre 2025, adoptant le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, rappelle que dans le cadre de ce COD, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagée à financer diverses actions notamment la « *réalisation des projets et actions planifiés dans le PLPDMA* » dont le montant prévisionnel est estimé à 50.000€.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Sollicite** une subvention de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% de la dépense prévisionnelle soit 25.000€.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.T. BARRIOS BRETON

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

